

<b>COMPTE RENDU DE RÉUNION</b>	
Rédacteur : <b>Charlotte MUCIG</b>	Entité : <b>DEAL Mayotte</b>
Objet : <b>Concertation sur la partie réglementaire du PPRN des communes de Dzaoudzi et Pamandzi</b>	
Date : <b>28/02/2018</b>	Lieu : <b>Mairie de Dzaoudzi</b>
<b>Participants :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>DEAL de Mayotte :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Joël DURANTON (DEAL)</b></li> <li>- <b>Mme. Charlotte MUCIG (Cheffe d'unité risques naturels, DEAL de Mayotte).</b></li> <li>- <b>M. Christophe TROLLE (Adjoint DEAL)</b></li> </ul> </li> <li>• <b><u>Mairie de Dzaoudzi :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M.Said OMAR OILI (Maire)</b></li> <li>- <b>M.Issihaka ZOUBERT(Conseiller Municipal)</b></li> <li>- <b>M. Ahamadi NASSOR (Conseiller Municipal)</b></li> <li>- <b>Djaffar ALI SOILIH (Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme)</b></li> <li>- <b>Mme. Mélanie BOULAY (DGS)</b></li> </ul> </li> <li>• <b><u>Mairie de Pamandzi :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Naouirdine AHMED (Chargé VRD)</b></li> <li>- <b>M. Rija CLOCKERS (DST)</b></li> </ul> </li> <li>• <b><u>Communauté de commune de Petite-Terre</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>M. Gérard BAUZA (DGS)</b></li> <li>- <b>M.Harouna SOULAIMANA (Directeur de l'Aménagement)</b></li> <li>- <b>Mme. Marie-Claude EYCHENNE-VIDAL (Directrice Stratégie Politique Publiques et Rénovation Urbaine)</b></li> </ul> </li> </ul>	

## **RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS**

### **Contexte**

Les PPRN des communes de Dzaoudzi et Pamandzi ont été prescrits par le Préfet de l'époque, le 18 décembre 2009. Plusieurs réunions de concertation sur le projet de PPRN des communes de Dzaoudzi et Pamandzi menées conjointement ont eu lieu sur les aléas, sur les enjeux puis sur la partie réglementaire. La dernière réunion a eu lieu le 2 novembre 2016, centrée sur le zonage réglementaire des PPRN. Les différentes élections programmées en 2017 ont marqué un point d'arrêt dans l'élaboration de la démarche. Compte tenu de ce nouveau calendrier d'élaboration des PPRN, il a été proposé aux communes qui le souhaitent de fournir, à leur initiative et sous leur maîtrise d'ouvrage, des études complémentaires de précision de l'aléa inondation et/ou mouvement de terrain, sur des secteurs précis représentant des enjeux stratégiques par un bureau d'études spécialisé. La commune n'a toutefois pas souhaité réaliser des études de précision d'aléas sur son territoire. Il n'y a donc pas de différence notable dans le projet de PPRN présenté aux communes fin 2016 et celui présenté en séance.

L'objet de la présente réunion est de rappeler les enjeux du PPRN, de valider avec la commune la partie réglementaire (règlement + carte de zonage) et le passage à la phase de consultation.

### **Déroulement de la réunion**

C. Mucig anime la réunion et introduit celle-ci en rappelant les différentes phases d'élaboration du PPRN (enjeux, aléas, zonage réglementaire) réalisée en concertation avec la commune.

Concernant la cartographie des enjeux, celles-ci faisant état notamment des projets à 5 ans des communes, C. Mucig invite les services techniques concernés à ré-analyser cette cartographie des enjeux sur les 2 communes afin de vérifier que ces projets sont toujours d'actualité et qu'il n'y a pas de nouveaux.

Charlotte Mucig réexplique les grands principes du projet de règlement du PPRN et insiste sur le fait qu'il existe une relative souplesse à Mayotte par rapport à la métropole, notamment concernant la définition des zones construites et non construites et des types de projets autorisés dans les différents niveaux d'aléas.

Il est également rappelé que cette proposition de règlement du PPRN est le fruit de longues discussions entre la DEAL/Unité Risques Naturels et les communes ce qui a permis de faire de nombreuses adaptations pour Mayotte allant dans le sens de la permissivité par rapport à la doctrine nationale.

Les grands principes du règlement sont présentés.

Un point a été soulevé par Me le Maire de Dzaoudzi concernant les possibilités d'implantation d'activité sur le projet de ZAC de la commune de Dzaoudzi à proximité du dépôt d'explosif de l'armée. Le Directeur de la DEAL a répondu que sur ce point précis, se sera l'étude de danger liée à ce dépôt d'explosif qui règlera la zone.

Les discussions ont ensuite porté sur la phase de consultation.

C. Mucig précise que la phase de consultation est de deux mois pour que la commune et les personnes et organismes associés (13 POA seront consultées) fassent leurs remarques qui seront annexées aux documents présentés pendant de l'enquête publique (1 mois).

Sous réserve de validation de la cartographie des enjeux par les deux communes, les personnes présentes donnent leur accord pour passer en phase de consultation.

#### **Relevé de décision**

- La DEAL renvoi les pièces présentées en séances aux personnes présentes.

- La DEAL attend un **retour (demande de modification ou validation en l'état) de la carte des enjeux d'ici le 31 mars 2018.** Passé ce délai la cartographie des enjeux sera considérée comme complète et validée.

- Les élus et services techniques de la commune de Dzaoudzi sont **favorables** à la poursuite de la **procédure d'approbation du PPRN** sous réserve de validation de la cartographie des enjeux par leurs services techniques

- Les services techniques de la commune de Pamandzi sont **favorables** à la poursuite de la **procédure d'approbation du PPRN** sous réserve de validation de la cartographie des enjeux par leurs services techniques ; Une validation des élus de la commune de Pamandzi serait souhaitée. **Le DST reviendra vers la DEAL pour confirmer cet accord.**

#### **Date à venir – calendrier prévisionnel**

- Consultation mai-juin 2018

- Enquête publique juillet-août 2018

- Approbation : septembre – octobre 2018